



DECRET D/2024/ 0084 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Charte de la Transition,
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'Administration Publique ;
Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2024/0044/PRG/CNRD/SGG du 27 février 2024 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2024/051/PRG/CNRD/SGG du 05 mars 2024 portant structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2024/054/PRG/CNRD/SGG du 13 mars 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/581/PRG/CNRD/SGG du 13 décembre 2022 portant attributions et organisation du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens établis à l'Étranger ;
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

- 1. Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près la République du Libéria :** Monsieur Aboubacar SYLLA, précédemment Chargé d'Affaires à l'Ambassade de la République de Guinée dans ladite ambassade ;
- 2. Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire près l'État du Qatar:** Monsieur Thierno Abdoulaye SOW, précédemment Consultant Senior à l'Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite en République de Guinée.



Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 AVR 2024



Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA

